

## HONORAIRES (au 1er janvier 2023)

### TRANSACTION (à la charge acquéreur ou vendeur selon les termes du mandat)

Tous types de bien sauf terrain

Prix de vente < 50 000 euros	forfait 5000 € ttc
Prix de vente < 150 000 euros	10 % TTC du prix de vente avec un minimum de 9000 € ttc
Prix de vente > 150 0001 euros	5 % TTC du prix de vente

Terrain 10 % TTC du prix de vente avec un minimum de 10 000€

Avis de valeur, estimation sur devis

**TVA** : taux en vigueur

### GESTION LOCATION

BAUX D'HABITATION SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989 (conforme à la loi ALUR)

A/ Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m<sup>2</sup>)

	HT €	TTC €
- TOUTES ZONES	10 €	12 €
b/ Établissement de l'état des lieux d'entrée (€/m <sup>2</sup> )	2.50 €	3.00 €

*NB : les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire tels que définis au paragraphe I-1 du présent barème.*

[valerielorenzoimmobilier.com](http://valerielorenzoimmobilier.com)

19 chemin Roque Martine 13710 FUVEAU  06 26 98 28 56

[contact@valerielorenzoimmobilier.com](mailto:contact@valerielorenzoimmobilier.com)

Transaction RC AIX EN PROVENCE 517 413 696 00017 CARTE T n°A10-4972 Préfecture BDR  
Gestion VLOC IMMO RC AIX EN PROVENCE 820 829 570 CARTE G n° CPI 1310 2020 000 045 396 CIC BDR

# Valérie Lorenzo

immobilier

HONORAIRES PART PROPRIÉTAIRE (*calculés sur le loyer annuel hors taxes et chargé par tranches cumulatives*)

6% HT

## AUTRES BAUX

1/ LOCAUX D'HABITATION NON SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989

Honoraires à la charge de chaque partie (bailleur et locataire) tels que définis au paragraphe I-2

2/ BOX - PARKINGS - GARAGES - CAVES (à la charge de chacune des parties )

Honoraires de location et de rédaction d'actes

95,83€

115,00€

1/ HONORAIRES PART LOCATAIRE (*montant maximum ne pouvant être supérieur aux honoraires facturés au propriétaire*)

## MEDIATEUR

### **POUR SAISIR LE MEDiateUR DE LA CONSOMMATION :**

**Si aucun accord avec le professionnel suite à réclamation,**

Règlement amiable des litiges entre le professionnel et le consommateur conformément aux articles L611-1 à L 641-1 et R 612-1 à R 616-2 du Code de la consommation (Conditions de recevabilité).

Procédure gratuite pour le consommateur.

## MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE

- [www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr](http://www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr)
- 465 avenue de la Libération 54 000 NANCY
- [mediation@vivons-mieux-ensemble.fr](mailto:mediation@vivons-mieux-ensemble.fr)

**valerielorenzoimmobilier.com**

19 chemin Roque Martine 13710 FUVEAU



06 26 98 28 56

**contact@valerielorenzoimmobilier.com**

Transaction RC AIX EN PROVENCE 517 413 696 00017 CARTE T n°A10-4972 Préfecture BDR  
Gestion VLOC IMMO RC AIX EN PROVENCE 820 829 570 CARTE G n° CPI 1310 2020 000 045 396 CIC BDR